



**Commission
scolaire
de Montréal**

INFO-TRAVAUX SAINT-ALBERT-LE-GRAND

N° 1 - Août 2019

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a entrepris cet été les travaux d'agrandissement de l'école Saint-Albert-le-Grand pour répondre aux besoins du quartier. Le projet comprend l'ajout de deux ailes de deux étages à l'école. Les nouveaux locaux comprendront : une bibliothèque sur deux étages, trois locaux polyvalents, un gymnase et 15 classes. Certains locaux de l'école existante seront également réaménagés et la cour d'école sera refaite en entier. Le projet offrira un environnement accueillant, lumineux et adapté aux besoins de nos élèves et de notre personnel.

À l'été 2019, une issue temporaire a été créée sur la 18^e Avenue pour permettre au chantier de débiter dans la cour du côté du boul. Saint-Joseph. Les travaux de fonçage de pieux et d'excavation ont maintenant commencé et se poursuivront dans les prochains mois. Suivront la coulée des fondations et l'érection de la structure du bâtiment durant l'automne 2019. Les travaux s'échelonnent jusqu'en septembre 2021.

Logistique et phasage

Les travaux sont prévus en différentes phases pour permettre la cohabitation entre les élèves et le personnel de l'école pendant les travaux. Ainsi, la présence du chantier entraînera quelques changements pour l'année scolaire 2019-2020. Par exemple, l'entrée du service de garde se fera maintenant par la porte principale de l'école.

Horaire du chantier

L'horaire du chantier est du lundi au vendredi de 7 h à 15 h. Il est possible que des travaux soient occasionnellement effectués en soirée ou la fin de semaine dans certaines situations particulières qui nécessitent des travaux sans interruption ou pour rattraper certains retards.

Bruit et poussière

Comme dans tous projets de construction, les travaux peuvent entraîner certains inconvénients tels que de la poussière et du bruit. Des mesures de mitigation seront mises en place pour limiter les désagréments.

Sécurité

Toutes les mesures seront prises afin que les interventions soient effectuées de manière sécuritaire selon les normes élevées établies par la CSDM et les organismes régissant le domaine du travail et de la construction. Une firme spécialisée a été mandatée pour veiller à la sécurité sur le chantier et à proximité.

Renseignements

Pour toute autre question, vous pouvez vous adresser à votre direction d'établissement.

Source : Service des ressources matérielles